



## « FEMINISME WASHING » ACTE II Rachida Dati, le temps des annonces est révolu !

Suite à l'audition le 12 février de la ministre de la Culture par la commission d'enquête de l'Assemblée nationale relative aux violences commises dans les secteurs du cinéma, de l'audiovisuel, du spectacle vivant, de la mode et de la publicité, elle annonce par [communiqué de presse](#) « *les premières orientations du futur plan renforcé de lutte contre les violences et harcèlements sexuels et sexistes (VHSS) dans la culture* ».

Rachida Dati s'est notamment targuée d'annoncer « *de nouvelles mesures concernant les victimes des agissements d'un ancien cadre du ministère de la Culture* », à savoir la réouverture de la cellule d'accompagnement psychologique et la généralisation du dispositif d'indemnisation des victimes du haut fonctionnaire C. Nègre.

**Or deux jours après, le 14 février, l'appel d'une des plaignantes pour faire reconnaître au ministère sa carence fautive a été rejeté par la Cour d'appel administrative, le ministère persistant dans son déni...** L'intersyndicale ministérielle avait pourtant interpellé la ministre dans une [lettre ouverte](#), l'alertant sur la nécessité pour les victimes et les personnels d'un « *signal de reconnaissance et d'apaisement* » et que justice soit enfin rendue.

Mais du fond du problème, Rachida Dati n'en a que faire. Alors quand elle rappelle « *le devoir d'exemplarité* » et « *la nécessité que chacun assume, à son niveau mais aussi collectivement, ses responsabilités dans ce domaine* », on ne peut qu'être en colère face à cette hypocrisie et cette condescendance à l'égard des victimes !

La stratégie politi-Datienne on la connaît : faire un maximum d'annonces pour servir ses intérêts particuliers et locaux - loin de l'intérêt général ; elle ne s'en est jamais cachée !

**Mais à force d'effets d'annonces la réalité va vite rattraper notre ministre, car personne n'est dupe ! Et surtout pas les personnels du ministère et les près de 300 victimes du haut fonctionnaire qui a usé pendant 10 ans de la soumission chimique en toute impunité au sein d'une administration préférant cacher la poussière sous le tapis plutôt que d'agir en responsabilité !**

Quant aux détails des mesures de ce plan renforcé de lutte contre les violences et harcèlements sexuels et sexistes (VHSS) dans la culture, ils seront annoncés... « *dans le cadre des événements qui seront organisés au titre de la Journée internationale des droits des femmes le 8 mars 2025, à l'issue des travaux de concertation* ». Bien joué le coup de com ! **Mais quels travaux de concertation ? Et avec qui ?**

**Rappelons que la négociation au ministère de la Culture sur l'égalité professionnelle n'a pas encore commencé.**

Pour l'administration, cette négociation ne serait qu'une simple déclinaison du plan d'action en la matière, déjà inscrit dans le [Code de la fonction publique](#) ! Or nous en attendons bien plus, qu'elles concernent notamment les réparations des inégalités salariales, la santé des femmes et une révision en profondeur du dispositif de signalement au ministère de la Culture. Par ailleurs, ces discussions doivent porter sur l'ensemble des personnels relevant du périmètre ministériel y compris ceux de ses établissements publics, mais la ministre et son administration continuent de prétexter l'autonomie des établissements en se cachant derrière des arguties réglementaires...

**Donc non merci aux effets d'annonces Madame la Ministre !  
À quand des discussions et, surtout, des actes sur le fond ?**

**SAMEDI 8 MARS  
LA CGT SE MOBILISE POUR LA JOURNÉE INTERNATIONALE  
DES DROITS DES FEMMES**

**RDV POUR LA TABLE RONDE  
« DROITS DES FEMMES :  
QUELS OUTILS MILITANTS POUR LA CULTURE ? »**

**BOURSE DU TRAVAIL DE PARIS  
SALLE HENAFF, 75003  
DE 10H À 13H**

Paris, le 18 février 2025